

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4590**

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : Libération par M. Serge Genevay, exploitant agricole, de 3 parcelles de terrain situées avenue de la Paix - Approbation d'une convention

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4590**

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Libération par M. Serge Genevay, exploitant agricole, de 3 parcelles de terrain situées avenue de la Paix - Approbation d'une convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.6.

Dans le cadre de la requalification de l'avenue de la Paix à Saint Germain au Mont d'Or, diverses parcelles de terrain situées en bordure de cette voie sont actuellement en cours d'acquisition par la Communauté urbaine de Lyon et, notamment, 3 parcelles dépendant des propriétés cadastrées AC 128, AC 129 et AC 130 appartenant respectivement aux époux Sermet, à madame Rotival et à monsieur Pilliard.

Ces terrains représentant une superficie totale de 340 mètres carrés environ sont actuellement occupés par monsieur Serge Genevay exploitant suivant bail agricole.

Aux termes de la convention d'indemnisation agricole, monsieur Serge Genevay libérerait les parcelles concernées par le projet de voirie moyennant une indemnité d'éviction de 400 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'indemnité d'éviction d'un montant de 400 €, pour la libération de 3 parcelles de terrain d'une superficie totale de 340 mètres carrés dépendant de propriétés cadastrées AC 128, AC 129 et AC 130, situées avenue de la Paix à Saint Germain au Mont d'Or et exploitées par monsieur Serge Genevay suivant bail agricole,

b) - la convention d'indemnisation agricole entre la Communauté urbaine de Lyon et monsieur Serge Genevay.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette libération.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2680 le 9 janvier 2012 pour la somme de 235 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 400 € correspondant au prix de l'indemnité d'éviction.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.